

Non au Pacte : les 7 Mensonges !

MENSONGE 1 : Le pacte, c'est une véritable augmentation de salaire...



NON ! Travailler plus pour gagner plus ce n'est pas une revalorisation salariale sans contrepartie, de surcroît via de l'indemnitaire (création d'une part fonctionnelle de l'ISOE), dont seulement 20% compte donc pour ma retraite !

Par ailleurs, le pacte, c'est un contrat annuel qui dépend des heures allouées d'une année sur l'autre (ou pas) à mon établissement et du bon vouloir de mon chef·fe d'établissement et qui me met en concurrence avec mes collègues

> **MENSONGE 2 : Le pacte c'est bien pour les élèves, les**

étudiant•es...



R : NON. Le Pacte c'est moins de disponibilités pour BIEN faire nos missions principales (enseigner dans le cadre de mon temps de service statutaire hebdomadaire) et plus de "flexibilité" pour être en capacité en cas d'absence de courte durée de mettre "au pied levé" un·e enseignant·e devant les élèves, par conséquent sans aucunement pouvoir garantir la qualité de ce qui sera proposé aux classes concernées.

Par ailleurs, pour les élèves s'il n'y pas ou pas assez de volontaires, il n'y aura pas de service ; de même que s'il n'y a pas assez de briques ou d'unités financées pas de mission... alors il n'y aura pas ici les dédoublements en français et en maths pour les bac pro en difficulté, là l'accompagnement renforcé à l'orientation et à l'insertion professionnelle

MENSONGE 3 : Mais en fait, cette revalorisation permet de rémunérer des missions que j'exerce déjà sans contrepartie

R : NON. En tout état de cause, il n'est pas normal de compenser les défaillances de l'Etat (ex. AESH en nombre insuffisant, absence de psychologue scolaire comme à l'EN, ou encore de professeurs qualifiés pour enseigner le français langue secondaire etc... au détriment d'un temps de cours

hebdomadaire gage d'une qualité de service garantie sur le plan statutaire.



MENSONGE 4 : Allez, on peut bien essayer un an pour voir et si ça va pas, on arrête ensuite, ça ne m'engage pas...

R : NON. Le contrat nous engage a minima pour un an... Si les heures dûes ne sont finalement pas effectuées en totalité (pour des raisons de maladie par exemple) alors une ponction sur salaire est susceptible d'intervenir en fin d'année (les heures des "briques" étant versées mensuellement). Et enfin, attention à la tacite reconduction... car les "pressions amicales" de la hiérarchie ça existe !



MENSONGE 5 : Le pacte ne porte pas atteinte au statut des enseignants...

R : NON. Mon statut me protège : il énonce une série de règles collectives et impose un cadre commun pour notre carrière (grilles indiciaires selon l'ancienneté, changements d'échelons, de grades etc). Or, si je signe le pacte, j'accepte de me voir imposer une gestion individuelle dégradée de ma rémunération et de mes conditions de travail sous couvert de contractualisation et d'annualisation d'une partie de mon service.



MENSONGE 6 : En signant le pacte, je conserve ma liberté pédagogique...

R : NON. En tant qu'enseignant, je suis concepteur de mon activité d'enseignement, mais que devient la liberté pédagogique lorsqu'on accepte de remplacer n'importe quel collègue, dans n'importe quelle classe, à n'importe quel

moment ?



MENSONGE 7 : Les collectifs de travail ne seront pas affectés par cette mesure qui s'adresse à des enseignants volontaires...

R : NON. Le Pacte va isoler davantage tous les collègues, les volontaires comme les autres. Chaque personnel va se distinguer de ses collègues par ses missions, sa rémunération, ce qui renforce l'emprise des supérieurs hiérarchiques. Comment surmonter les épreuves et les défis professionnels quand les collectifs et les solidarités se dissolvent ?

NON AU PACTE !

Non à l'individualisation,
renforçons nos collectifs
de travail

